

LA ROYAULTÉ DU CHRIST ET LA CONVERSION DU PEUPLE JUIF

par

LE RD PÈRE DENIS FAHEY,

C.S.Sp., D.D., D.Ph., B.A.,

Professeur de Philosophie,

Holy Ghost Missionary College, Kimmage, Dublin

1953

Traduit en français pour le première fois par
François Thouvenin

à partir de l'édition originale de Regina Publications

PREMIÈRE IMPRESSION, JANVIER 1953

IMPRIMÉ EN IRLANDE PAR JOHN ENGLISH AND CO. LTD.,
WEXFORD

Éditions Saint-Remi

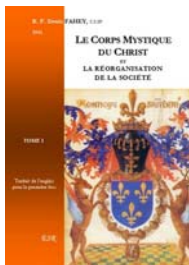
– 2012 –

Imprimi Potest :
P. O'CARROLL, C.S.Sp.,
Praep. Prov. Hib.

Nilil Obstat :
JACOBUS BROWNE,
Censor Deputatus.

Imprimatur :
+ JACOBUS,
Episcopus Fernensis
Die 26 Januarii 1953

Du même auteur aux ESR :



LE CORPS MYSTIQUE DU CHRIST ET LA RÉORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

2 vol., 907 p., 50 ₣

Cet ouvrage écrit en 1945, traduit pour la première fois en français, profite de nombreux ouvrages contre-révolutionnaires écrits précédemment que l'auteur cite abondamment. Ce savant prêtre irlandais, a consacré sa vie à promouvoir le Règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ, Roi de l'Univers. Dans ce livre, il décrit et explique

le plan de Dieu pour l'ordre dans le monde et comment nous devons nous efforcer pour sa réalisation. Il expose le programme du Christ poursuivi par l'Église et le programme de lutte de Satan encouragée par les forces secrètes de la subversion : la nation juive et la franc-maçonnerie. Il aborde le sujet si important de l'économie, de l'argent, dont le Christ parle si souvent dans l'Évangile; Argent pour lequel le Dieu Incarné a été vendu. Cette étude est absolument nécessaire pour le clergé, les cadres, les chefs de famille instruits, et toute personne ayant une autorité. Un grand livre de l'école antilibérale.

ÉDITIONS SAINT-REMI
BP 80 – 33410 Cadillac
Tel/Fax : 05 56 76 73 38
www.saint-remi.fr

AVANT-PROPOS

La célébration annuelle de la Fête du Christ-Roi a pour but d'amener les hommes à se rappeler, « de leur côté, le dernier jugement, où le Christ accusera ceux qui l'ont expulsé de la vie publique, mais aussi ceux qui l'ont dédaigneusement mis de côté ou ignoré, et punira de pareils outrages par les châtiments les plus terribles. »¹ Notre Seigneur Jésus-Christ est descendu sur terre afin de proclamer le programme de Son Père pour la restauration de la vie ordonnée dans le monde, et Il est mort en le proclamant. Après que dans le Syllabus, le Pape Pie IX eut catalogué les erreurs modernes contre l'ordre de la société qu'exige la dignité infinie de la Vie de la Grâce sanctifiante, restaurée par la fondation du Corps mystique sur le Calvaire, les Papes Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI et Pie XII ont développé dans leurs encycliques le programme *positif* de réalisation de l'ordre, que nous impose notre Tête, le Christ, Prêtre et Roi. Dans la présente série d'ouvrages, je m'efforce de faire connaître ce programme positif au plus grand nombre possible de personnes, afin qu'elles sachent parfaitement quel ordre du monde elles doivent défendre en tant que membres du Christ. Cette série est placée sous le patronage de Jeanne d'Arc, sainte merveilleuse lors de la béatification de laquelle, en 1908, le bienheureux saint Pie X a tristement rappelé aux membres du Christ que : « tout le nerf du règne de Satan réside dans la mollesse des chrétiens. »

Comme ce livre n'avait pu être publié aussitôt après avoir été écrit, il est resté de côté des années durant. Entre-temps, la nécessité de présenter intégralement la doctrine de la Royauté du Christ s'est imposée à moi du fait de la confusion créée dans les esprits par l'emploi du terme « antisémitisme ». Le régime naturaliste et anti-surnaturel de l'Allemagne hitlérienne a donné au monde le spectacle odieux d'un antisémitisme consistant en la haine du peuple juif. Cependant, toute la propagande entretenue

¹ Pie XI, encyclique *Quas Primas* : sur la Royauté sociale de Jésus-Christ.

sur cette manifestation d'antisémitisme ne doit pas dissimuler aux catholiques l'existence très ancienne du naturalisme et de l'anti-surnaturalisme juifs. L'oubli du désordre qu'est l'opposition naturaliste juive au Christ-Roi masque aux catholiques le danger créé par l'adroite extension sémantique du terme « antisémitisme » qui, avec toutes ses connotations issues de la Deuxième Guerre mondiale, *en est venu à désigner, dans les esprits irréfléchis, toute forme d'opposition aux objectifs naturalistes du peuple juif*. Car aux yeux des dirigeants du peuple juif, défendre les droits du Christ-Roi, c'est être *ipso facto* « antisémite ».

En mars 1917, le Pape Benoît XV a écrit à l'Archevêque de Tours : « Au milieu des bouleversements actuels, il importe de répéter aux hommes que de par son institution divine, l'Église est la seule arche de salut du genre humain [...] Par conséquent, il est plus raisonnable que jamais d'enseigner [...] *que la vérité qui libère non seulement les individus, mais aussi les sociétés, est la vérité surnaturelle dans toute sa plénitude et dans toute sa pureté, sans atténuation, diminution ou compromission* : en un mot, exactement telle que Notre Seigneur Jésus-Christ l'a apportée au monde. »¹ Ces sublimes paroles du Vicaire du Christ m'ont donné le courage de faire tout ce qui était en mon pouvoir pour illustrer l'opposition de chaque forme de naturalisme, y compris le naturalisme juif, au Règne surnaturel du Christ-Roi. En outre, depuis plus de vingt ans, j'offre chaque année, lors des Fêtes de la Résurrection, du *Corpus Christi*, des saints Pierre et Paul et de l'Assomption de notre très Sainte Mère, le Saint Sacrifice de la Messe pour l'acceptation par le peuple juif du Plan divin destiné à instaurer l'ordre dans le monde. Je m'efforce ainsi de suivre l'exemple de notre Divin Maître. Le bienheureux Pie X déclare avec insistance : « ... si Jésus a été bon pour les égarés et les pécheurs, il n'a pas respecté leurs convictions erronées, quelque sincères qu'elles parussent. »² Le Pape Pie XI insiste davantage encore sur la nécessité d'allier la fermeté dans la proclamation de la vérité intégrale à la tendre

¹ Texte original en français publié par les Éditions de la Bonne Presse. C'est moi qui souligne.

² Lettre du bienheureux Pie X sur Le Sillon, 25 août 1910.

charité envers ceux qui sont dans l'erreur : « Cette charité intelligente et compatissante envers les égarés, envers ceux-là même qui vous outragent, ne signifie nullement et ne peut nullement signifier un renoncement quel qu'il soit à la proclamation, à la revendication, à la défense courageuse de la vérité et à sa franche application à la réalité qui vous environne. Le premier don de l'amour du prêtre à son entourage, celui qui s'impose le plus évidemment, c'est celui qui consiste à servir la Vérité, toute la vérité, à dévoiler et à réfuter l'erreur sous quelque forme, sous quelque masque ou déguisement qu'elle se présente. »¹

Un jour viendra où le peuple juif cessera de s'opposer à l'ordre et se tournera, navré et repentant, vers Celui qu'il a rejeté devant Pilate. Ce sera alors le triomphe glorieux du Cœur Immaculé de notre très Sainte Mère. Il n'empêche que d'ici là, l'opposition naturaliste des Juifs au véritable Ordre surnaturel du monde devra être dénoncée et combattue.

Denis Fahey, C.S.Sp.

En la Fête du Sacré-Cœur de Jésus, le 20 juin 1952.

¹ Lettre encyclique *Mit Brennender Sorge* : sur la situation de l'Église catholique dans l'Empire allemand.

CHAPITRE I

LE PROGRAMME DU CHRIST ET LES PLANS DE SATAN

I. LE PROGRAMME DE NOTRE SEIGNEUR POUR L'ORDRE PEUT ÊTRE EXPOSÉ DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

PREMIÈREMENT

Le Corps Mystique de Notre Seigneur – l'Église catholique, surnaturelle et supranationale, que tous les États et toutes les nations sont tenus de reconnaître – a été établi par Dieu pour le retour à Lui des êtres humains. Tous les hommes et toutes les nations sont appelés à y entrer en tant que Ses membres. « Les hommes, en effet, unis par les liens d'une société commune, ne dépendent pas moins de Dieu que pris isolément ; autant au moins que l'individu, la société doit rendre grâce à Dieu, dont elle tient l'existence, la conservation et la multitude innombrable de ces biens. C'est pourquoi, de même qu'il n'est permis à personne de négliger ses devoirs envers Dieu [...] elles [les sociétés] doivent suivre strictement les règles et le mode suivant lesquels Dieu lui-même a déclaré vouloir être honoré [...] Quant à décider quelle religion est la vraie, cela n'est pas difficile à quiconque voudra en juger avec prudence et sincérité. En effet, [il existe] des preuves très nombreuses et éclatantes [qui démontrent] clairement que la seule vraie religion est celle que Jésus-Christ a instituée lui-même et qu'il a donné mission à son Église de garder et de propager. » (Léon XIII, encyclique *Immortale Dei* : de la constitution des États).

« ... Non, de par la justice ; non, de par la raison, l'État ne peut être athée, ou, ce qui reviendrait à l'athéisme, être animé à l'égard de toutes les religions, comme on dit, des mêmes dispositions, et leur accorder indistinctement les mêmes droits. Puisqu'il est donc nécessaire de professer une religion dans la société, il faut professer celle qui est la seule vraie et que l'on reconnaît sans peine, au moins dans les pays catholiques, aux

signes de vérité dont elle porte en elle l'éclatant caractère.» (Léon XIII, encyclique *Libertas* : sur la liberté humaine).

« Puis, peu à peu, on assimila la religion du Christ aux fausses religions et, sans la moindre honte, on la plaça au même niveau » (Pie XI, encyclique *Quas Primas* : sur la Royauté sociale de Jésus-Christ).

Le Pape Pie XI a condamné plus d'une fois la séparation de l'Église et de l'État. Dans son encyclique *Casti Connubii* (sur le mariage chrétien), il se félicite du droit matrimonial italien et de la Convention solennelle conclue entre le Saint-Siège et le Royaume d'Italie, non sans ajouter : « Voilà qui peut servir d'exemple et d'argument pour démontrer que, même dans notre temps, où, hélas ! l'on préconise si souvent une absolue séparation de l'État d'avec l'Église, et même d'avec toute religion, les deux Puissances souveraines peuvent, sans aucun détriment pour leurs droits et leurs souverainetés respectives, se rapprocher et s'allier dans un accord mutuel et une entente amicale pour le bien commun de toutes les deux, que les deux Puissances peuvent aussi associer leurs responsabilités concernant le mariage et écarter ainsi des foyers chrétiens de pernicieux périls et même une ruine imminente. »

Le même Pontife écrit également ceci : « Mais pour en revenir à la déplorable loi sur les confessions et les congrégations religieuses, nous avons constaté avec amertume que d'emblée, on y déclare ouvertement que l'État n'a pas de religion officielle, réaffirmant ainsi cette séparation de l'État et de l'Église que la nouvelle Constitution espagnole avait déjà sanctionnée. Nous ne nous attarderons pas ici à répéter quelle gravissime erreur on commet en affirmant que la séparation est licite et bonne en soi, surtout dans une nation presque intégralement catholique. Pour qui l'étudie à fond, ladite séparation n'est qu'une funeste conséquence (comme nous l'avons déclaré tant de fois, notamment dans l'encyclique *Quas Primas*, du laïcisme, c'est-à-dire de l'apostasie de la société moderne qui prétend s'écarter de Dieu et de l'Église. » (encyclique *Dilectissima Nobis* : sur la persécution de l'Église en Espagne).

Le Pape Léon XIII a mis en relief le même principe divin : « Le principal facteur ayant amené les choses à cet heureux état, ce furent les ordonnances et décrets de vos synodes, surtout ceux qui, à une époque plus récente, ont été convoqués et confirmés par l'autorité du Siège Apostolique. Mais en outre (et il est agréable de le reconnaître), on doit aussi en attribuer le mérite à l'équité des lois appliquées en Amérique et aux coutumes de votre République en bon ordre. Car chez vous, l'Église, ne rencontrant aucune opposition de la Constitution et du gouvernement, n'étant entravée par aucune législation hostile, trouvant une protection dans le droit coutumier et l'impartialité des tribunaux, est libre de vivre et d'agir sans impedimenta. Or, bien que tout cela soit vrai, il serait faux d'en tirer la conclusion que l'on doit chercher en Amérique le type de statut le plus désirable par l'Église ou qu'il soit universellement licite et opportun pour l'État et l'Église d'être – comme en Amérique – séparés et divorcés l'un de l'autre. » (Encyclique *Longinque Oceani* : sur le catholicisme aux États-Unis).

DEUXIÈMEMENT

États et nations sont donc appelés à reconnaître le droit qu'a l'Église catholique de décider, par la voix du Pape et des évêques, ce qui favorise ou entrave notre vie la plus réelle, celle que nous menons comme membres du Christ. Ce droit de l'Église catholique est connu sous le nom de *pouvoir indirect*. Si elle le possède, c'est en tant qu'unique instance désignée par Dieu pour être la gardienne de la Loi morale, naturelle et révélée.

« La vraie maîtresse de la vertu et la gardienne des mœurs est l'Église du Christ » (Léon XIII, encyclique *Immortale Dei* : sur la Constitution chrétienne des États).

« Jésus-Christ règne dans la société [...] quand cette société reconnaît à l'Église son privilège, qu'elle tient de son Fondateur, de société parfaite, maîtresse et guide des autres sociétés. » (Pape Pie XI, *Ubi Arcano Dei Concilio* : de la Paix du Christ dans le Règne de Dieu).

« ... si la loi naturelle nous ordonne d'aimer d'un amour de prédilection et de dévouement, le pays où nous sommes nés et où nous avons été élevés en sorte que le bon citoyen ne craint pas d'affronter la mort pour sa patrie, à plus forte raison, les chrétiens doivent-ils être animés de pareils sentiments à l'égard de l'Église. Car elle est la cité sainte du Dieu vivant et la fille de Dieu lui-même, de qui elle a reçu sa constitution. C'est sur cette terre, il est vrai, qu'elle accomplit son pèlerinage ; mais, établie institutrice et guide des hommes, elle les appelle à la félicité éternelle. Il faut donc aimer la patrie terrestre qui nous a donné de jouir de cette vie mortelle ; mais il est nécessaire d'aimer d'un amour plus ardent l'Église à qui nous sommes redevables de la vie immortelle de l'âme... » (Léon XIII, encyclique *Sapientiae Christianae* : sur les principaux devoirs des chrétiens). « ... Jésus-Christ a institué dans l'Église un magistère vivant, authentique et, de plus, perpétuel, qu'Il a investi de Sa propre autorité, revêtu de l'esprit de vérité, confirmé par des miracles, et Il a voulu et très sévèrement ordonné que les enseignements doctrinaux de ce magistère fussent reçus comme les Siens propres. » (Léon XIII, encyclique *Satis Cognitum* : de l'unité de l'Église).

Le Pape Léon XIII écrit ceci : « Lorsqu'on trace les limites de l'obéissance due aux pasteurs des âmes et surtout au Pontife Romain, il ne faut pas penser qu'elles renferment seulement les dogmes auxquels l'intelligence doit adhérer et dont le rejet opiniâtre constitue le crime d'hérésie. Il ne suffirait même pas de donner un sincère et ferme assentiment aux doctrines qui, sans avoir été jamais définies par aucun jugement solennel de l'Église, sont cependant proposées à notre foi, par son magistère ordinaire et universel, comme étant divinement révélées, et qui, d'après le Concile du Vatican, doivent être crues de foi catholique et divine.

« Il faut, en outre, que les chrétiens considèrent comme un devoir de se laisser régir, gouverner et guider par l'autorité des évêques, et surtout par celle du Siège Apostolique. [...] Il appartient de droit divin à l'Église et, dans l'Église, au Pontife Romain, de déterminer dans ces deux ordres ce qu'il faut croire et

ce qu'il faut faire. Voilà pourquoi le Pontife doit pouvoir juger avec autorité de ce que renferme la parole de Dieu, décider quelles doctrines concordent avec elle et quelles doctrines y contredisent. De même, dans la sphère de la morale, c'est à lui de déterminer ce qui est bien, ce qui est mal, ce qui est nécessaire d'accomplir et d'éviter si l'on veut parvenir au salut éternel ; autrement, il ne pourrait être ni l'interprète infallible de la parole de Dieu, ni le guide sûr de la vie humaine. [...] L'Église a encore reçu de Dieu le mandat de s'opposer aux institutions qui nuiraient à la religion, et de faire de continuels efforts pour pénétrer de la vertu de l'Évangile les lois et les institutions des peuples. Et comme le sort des États dépend principalement des dispositions de ceux qui sont à la tête du gouvernement, l'Église ne saurait accorder ni son patronage ni sa faveur aux hommes qu'elle sait lui être hostiles, qui refusent ouvertement de respecter ses droits, qui cherchent à briser l'alliance établie par la nature même des choses entre les intérêts religieux et les intérêts de l'ordre civil. Au contraire, son devoir est de favoriser ceux qui ont de saines idées sur les rapports de l'Église et de l'État et s'efforcent de les faire servir par leur accord au bien général. Ces préceptes renferment la règle à laquelle tout catholique doit conformer sa vie publique. » (Léon XIII, encyclique *Sapientiae Christianae* : sur les principaux devoirs des chrétiens).

TROISIÈMEMENT

L'unité et l'indissolubilité du mariage chrétien symbolisent l'union du Christ et de Son Corps mystique. Tel est le fondement de la famille chrétienne. Notre Seigneur veut que Ses membres cultivent la pureté et honorent la virginité, sous la conduite de Sa Mère Immaculée.

« Si nous voulons scruter avec respect la raison intime de cette divine volonté, nous la trouverons facilement, Vénérables Frères, dans la signification mystique du mariage chrétien, qui se vérifie pleinement et parfaitement dans le mariage consommé entre fidèles. Au témoignage, en effet, de l'Apôtre, dans son Epître aux Ephésiens, que nous avons rappelée au début de cette Encyclique, le mariage des chrétiens reproduit la très parfaite

union qui règne entre le Christ et l'Église : « Ce sacrement est grand, je vous le dis, dans le Christ et dans l'Église. » Cette union, aussi longtemps que le Christ vivra, et que l'Église vivra par lui, ne pourra jamais être dissoute par aucune séparation [...] si Dieu a voulu les générations des hommes, ce n'est pas seulement pour qu'ils existent et pour qu'ils remplissent la terre, mais bien plus pour qu'ils l'honorent, lui, pour qu'ils le connaissent, qu'ils l'aiment et qu'ils jouissent de lui éternellement dans les cieux ; par suite de l'admirable élévation de l'homme par Dieu à l'ordre surnaturel, cette fin dépasse tout ce que l'œil a vu, ce que l'oreille a entendu et ce que le cœur de l'homme a pu concevoir. Par où l'on voit facilement que les enfants, nés par l'action toute-puissante de Dieu, avec la coopération des époux, sont tout ensemble un don de la divine bonté et un précieux fruit du mariage. Les parents chrétiens doivent comprendre en outre qu'ils ne sont pas seulement appelés à propager et à conserver le genre humain sur la terre, qu'ils ne sont même pas destinés à former des adorateurs quelconques du vrai Dieu, mais à donner des fils à l'Église, à procréer des concitoyens des saints et des familiers de Dieu, afin que le peuple attaché au culte de Dieu et de notre Sauveur grandisse de jour en jour [...] il leur appartient, en effet, d'offrir leurs fils à l'Église afin que cette mère très féconde des enfants de Dieu les régénère par l'eau purificatrice du baptême à la justice surnaturelle, qu'elle en fasse des membres vivants du Christ, participants de la vie éternelle, des héritiers enfin de la gloire éternelle, à laquelle nous aspirons tous du fond du cœur [...]

« Mais tout cela, Vénérables Frères, dépend en grande partie de la préparation convenable des époux au mariage, préparation éloignée et préparation prochaine. De fait, on ne peut nier que le solide fondement d'un mariage heureux et la ruine d'un mariage malheureux se préparent déjà dans les âmes des jeunes gens dès le temps de l'enfance et de la jeunesse. Car ceux qui, avant le mariage, se cherchaient égoïstement en toutes choses, qui s'abandonnaient à leurs convoitises, il est à craindre qu'ils ne restent, dans le mariage, pareils à ce qu'ils étaient avant le

mariage ; qu'ils ne doivent aussi récolter ce qu'ils auront semé : c'est-à-dire la tristesse au foyer domestique, les larmes, le mépris mutuel, les luttes, les mésintelligences, le mépris de la vie commune ou encore, ce qui est pire, qu'ils ne se retrouvent eux-mêmes avec leurs passions indomptées. Que les fiancés s'engagent donc dans l'état conjugal bien disposés et bien préparés, afin de pouvoir s'entr'aider mutuellement à affronter ensemble les vicissitudes de la vie, et, bien plus encore, à se procurer le salut éternel et à former en eux l'homme intérieur jusqu'à la perfection de maturité du Christ [...] Ils se mettent bien en défaut à cet égard, et parfois non sans risquer leur salut éternel, ceux qui s'engagent témérairement dans les unions mixtes, dont l'amour maternel et la maternelle prévoyance de l'Église, pour des raisons très graves, détourne les siens – comme on le voit par de nombreux documents... » (Pie XI, encyclique *Casti Connubii* : sur le mariage chrétien).

QUATRIÈMEMENT

Notre Seigneur veut que les enfants soient éduqués comme membres de Son Corps mystique, afin qu'ils puissent tout considérer de ce point de vue, y compris la nationalité, et respecter l'ordre qui en découle dans leur relation et celle d'autrui à Dieu. Ainsi peut se développer une véritable personnalité.

« Ainsi donc, le seul fait qu'il s'y donne une instruction religieuse (souvent avec trop de parcimonie) ne suffit pas pour qu'une école puisse être jugée conforme aux droits de l'Église et de la famille chrétienne et digne d'être fréquentée par les enfants catholiques. Pour cette conformité, il est nécessaire que tout l'enseignement, toute l'ordonnance de l'école, personnel, programmes et livres, en tout genre de discipline, soient régis par un esprit vraiment chrétien sous la direction et la maternelle vigilance de l'Église, de telle façon que la religion soit le fondement et le couronnement de tout l'enseignement, à tous les degrés, non seulement élémentaire, mais moyen et supérieur : "Il est indispensable, pour reprendre les paroles de Léon XIII, que non seulement à certaines heures la religion soit enseignée aux jeunes gens, mais que tout le reste de la formation soit imprégné

de piété chrétienne. Sans cela, si ce souffle sacré ne pénètre pas et ne réchauffe pas l'esprit des maîtres et des disciples, la science, quelle qu'elle soit, sera de bien peu de profit ; souvent même il n'en résultera que des dommages sérieux." (encyclique *Militantis Ecclesiae*, 1^{er} août 1897) (Pape Pie XI, encyclique *Divini illius Magistri* : sur l'éducation chrétienne de la jeunesse).

« ... lorsque nous songeons à la perte de tant d'enfants et de jeunes gens dont le cinéma menace la pureté et l'innocence, nous vous rappelons la parole de Jésus-Christ : "Malheur à qui scandalise un de ces petits qui croient en moi ! Mieux vaudrait mille fois qu'une lourde pierre lui soit attachée au cou et qu'il soit ainsi précipité dans la mer !..." (Matt. XVIII, 6) [...] Peut-être les Évêques feront-ils bien de rappeler aux industriels du monde du cinéma que parmi les charges qui leur incombent, figure certainement l'honnêteté des divertissements. Car ils sont chargés par mandat divin d'enseigner aux âmes qui leur sont confiées les règles de conduite qui s'imposent, même à l'occasion de leurs plaisirs. [...] Tout d'abord, que chaque Évêque obtienne qu'à l'exemple des catholiques des États-Unis d'Amérique, les fidèles qui lui sont confiés s'engagent chaque année à ne jamais assister à la projection de films qui blessent la doctrine et les institutions chrétiennes. On choisira de préférence les églises et les écoles pour recevoir cette promesse et cet engagement. » (Pie XI, encyclique *Vigilanti Cura* : sur l'industrie cinématographique).

« La fin propre et immédiate de l'éducation chrétienne est de concourir à l'action de la grâce divine dans la formation du véritable et parfait chrétien, c'est-à-dire à la formation du Christ lui-même dans les hommes régénérés par le baptême [...] En effet, le vrai chrétien doit vivre sa vie surnaturelle dans le Christ [...] et le manifester dans toutes ses actions Le vrai chrétien, fruit de l'éducation chrétienne, est donc l'homme surnaturel qui pense, juge, agit avec constance et avec esprit de suite, suivant la droite raison éclairée par la lumière surnaturelle des exemples et de la doctrine du Christ : en d'autres termes, c'est un homme de caractère. Ce n'est pas n'importe quelle suite ou fermeté de conduite, basée sur des principes tout subjectifs, qui constitue le

caractère, mais la constance à obéir aux principes éternels de la justice. » (Pie XI, encyclique *Divini Illius Magistri*, sur l'éducation chrétienne de la jeunesse).

CINQUIÈMEMENT

Le Plan divin pour l'ordre dans le monde impose que la propriété soit largement diffusée afin que les familles puissent se procurer plus facilement et en quantité suffisante les biens matériels nécessaires à la vie vertueuse de leurs membres en tant que personnes humaines ; il impose également que se forment des unions de propriétaires et de travailleurs au sein de guildes et de corporations reflétant la solidarité du Corps mystique dans l'organisation de l'économie.

« Il importe donc que les lois favorisent l'esprit de propriété, le réveillent et le développent autant qu'il est possible dans les masses populaires » (Léon XIII, encyclique *Rerum Novarum* : sur la condition des classes laborieuses).

« De plus, comme dans le conflit des intérêts, et surtout dans la lutte avec des forces malhonnêtes, la vertu d'un homme, sa sainteté même ne suffit pas toujours à lui assurer le pain quotidien, et que les rouages sociaux devraient être organisés de telle façon que, par leur jeu naturel, ils paralysent les efforts des méchants et rendent abordable à toute bonne volonté sa part légitime de félicité temporelle, Nous désirons vivement que vous preniez une part active à l'organisation de la société dans ce but. [...] l'Église [...] n'a pas à se dégager du passé et [il] lui suffit de reprendre, avec le concours des vrais ouvriers de la restauration sociale, les organismes brisés par la Révolution et de les adapter, dans le même esprit chrétien qui les a inspirés, au nouveau milieu créé par l'évolution matérielle de la société contemporaine : car les vrais amis du peuple ne sont ni révolutionnaires ni novateurs, mais traditionalistes. » (Pie X, encyclique « Notre charge apostolique » : sur le Sillon).

« L'agriculture est le premier et le plus important de tous les arts ; elle est aussi la première et la véritable richesse des États [...] Aggraver la condition de celui qui laboure la terre tend à

restreindre ses activités et à paralyser l'industrie rurale » (Pie VII, *Motu Proprio*, 15 septembre 1802).

« Étant donné que la vie en société est un des besoins naturels de l'homme et qu'il est légitime de la promouvoir par de communs efforts et des conditions de vie décentes, il n'est pas possible de refuser ou de limiter sans injustice aux producteurs, aux classes laborieuses ou aux agriculteurs la libre faculté de s'unir en des associations, par le moyen desquelles ils puissent défendre leurs justes droits et accroître leurs biens de l'âme et du corps, de même que le confort honnête de leur existence. Mais à de telles unions, qui, au cours des siècles passés, ont procuré à la Chrétienté une gloire immortelle et aux professions une splendeur éclatante, on ne saurait imposer partout une discipline et une structure identiques, car leur discipline et leur structure peuvent varier selon les différences de tempérament des peuples et les diverses circonstances des temps. Que l'on habilite donc les unions en question à tirer leur force vitale des principes de la liberté pleine et entière, à prendre forme suivant les hauts préceptes de justice et d'honnêteté et, dans le respect de ces derniers, à agir de telle sorte que dans la recherche des intérêts de leur classe, elles ne violent les droits de personne ; qu'on les laisse continuer à œuvrer ainsi pour l'harmonie et le respect du bien commun de la société civile ». (Pie XII, lettre à la hiérarchie américaine, 1^{er} novembre 1939).

« ...si les subsides privés restent insuffisants, il appartient aux pouvoirs publics de suppléer à l'impuissance des particuliers, surtout en une affaire aussi importante pour le bien commun que l'est une condition vraiment humaine assurée à la famille et aux époux. Si, en effet, les familles, surtout celles qui comptent de nombreux enfants, sont privées de logements convenables ; si l'homme ne parvient pas à trouver du travail et à gagner sa vie ; si ce qui est d'usage quotidien ne peut s'acheter qu'à des prix exagérés ; si même la mère de famille, au grand détriment de la vie domestique, se voit contrainte d'ajouter à ses charges celle du travail pour se procurer de l'argent ; si cette même mère, dans les

fatigues ordinaires ou même extraordinaires de la maternité, manque de nourriture convenable, de médicaments, de l'assistance d'un médecin compétent, et d'autres choses du même genre ; tout le monde voit en quel découragement peuvent tomber les époux, combien la vie domestique et l'observation des commandements de Dieu leur en deviennent difficiles, et aussi quel péril peut en résulter pour la sécurité publique, pour le salut, pour l'existence même de la société civile, car enfin des hommes réduits à ce point pourraient en arriver à un tel désespoir que, n'ayant plus rien à perdre, ils finissent par concevoir le fol espoir de tirer de grands profits d'un bouleversement général du pays et de ses institutions. » (Pape Pie XI, encyclique *Casti Connubii* : sur le mariage chrétien).

SIXIÈMEMENT

Le Plan divin pour l'ordre dans le monde nécessite un système monétaire agencé de manière à faciliter la production et l'échange de biens matériels permettant aux membres du Christ de mener une vie vertueuse au sein de familles épanouies.

« Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient pour eux une protection. Les sentiments religieux du passé ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vu, avec le temps, livrer à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure dévorante est venue accroître encore le mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain et d'une insatiable cupidité. À tout cela, il faut ajouter la concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce, devenus le partage d'un petit nombre d'hommes opulents et de ploutocrates qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires. (Léon XIII, encyclique *Rerum Novarum* : sur la condition des classes laborieuses).

« Ce qui, à notre époque, frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore

l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes [...] Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le dispensent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent en quelque sorte le sang de l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que sans leur consentement nul ne peut plus respirer. [...] Le nouveau régime économique, faisant ses débuts au moment où le rationalisme se propageait et s'implanta, il en résulta une science économique séparée de la loi morale, et, par suite, libre cours fut laissé aux passions humaines.» (Pie XI, encyclique *Quadragesimo Anno* : sur la reconstruction de l'ordre social).

L'Église catholique condamne comme péché la prévention d'une naissance : « Au sein de ce cercle sacré [celui de la famille chrétienne], les enfants sont considérés non comme de lourds fardeaux, mais comme de tendres promesses d'amour ; aucun motif répréhensible de convenance, aucune recherche de plaisir stérile n'y suscite le refus du don de vie ou n'y rend inusités les doux noms de frère et de sœur » (Pie XII, lettre à la hiérarchie américaine, 1^{er} novembre 1939).

Mais l'Église catholique insiste également sur le fait que l'organisation sociale doit aider les personnes mariées à remplir leurs obligations sacrées. « ... comme il n'est pas rare que des époux éprouvent de graves difficultés à observer parfaitement les commandements de Dieu et l'honnêteté conjugale, à cause de la gêne qui règne à leur foyer et de la trop grande pénurie de biens temporels, il faut évidemment, en ces cas, subvenir de la meilleure manière possible à leurs nécessités. Et tout d'abord, il faut s'efforcer de toutes façons de réaliser ce que Notre prédécesseur Léon XIII avait déjà déclaré : que, dans la société civile, le régime économique et social soit constitué de façon que tout père de famille puisse gagner ce qui, étant donné sa condition et la localité qu'il habite, est nécessaire à son entretien et à celui de sa femme et de ses enfants : "Car l'ouvrier mérite son salaire" (Luc, X, 7).

Lui refuser ce salaire, ou lui donner un salaire inférieur à son mérite, c'est une grave injustice et un péché que les Saintes Écritures rangent parmi les plus grands (Deut. XXIV, 14, 15). Il n'est pas permis non plus de fixer un taux de salaire si modique que, vu l'ensemble des circonstances, il ne puisse suffire à l'entretien de la famille. Il faut néanmoins avoir soin que les époux eux-mêmes, et cela déjà longtemps avant de s'engager dans l'état du mariage, s'appliquent à pourvoir d'avance aux charges et aux besoins de leur avenir ou, du moins, à les alléger [...] Il faut aussi veiller à ce que, s'ils ne se suffisent pas à eux seuls, ils arrivent, en s'unissant aux gens de leur condition, et par des associations privées ou publiques, à parer aux nécessités de la vie » (Pie XI, encyclique *Casti Connubii* : sur le mariage chrétien).

ENFIN

Notre Seigneur Jésus-Christ veut que tous Ses membres fassent leur le programme d'ordre que Son Père a fixé et s'unissent à Lui dans l'acte essentiel de soumission à la Sainte Trinité et à la Sainte Messe, représentation du Calvaire. Dans ce sacrifice du Corps mystique entier, tous les catholiques professent leur volonté de respecter les droits de Dieu et se déclarent prêts à s'efforcer de façonner ensemble la société selon le programme d'ordre de Notre Seigneur. C'est ainsi qu'il y aura la paix sur terre pour les hommes de bonne volonté et que nous pourrons trouver le bonheur dans la recherche de l'union pleine et entière avec la Sainte Trinité au Ciel.

Notre Seigneur cherche sans cesse à unir les hommes dans l'amour de Son Père.

« Alors que, dans son orgueil, notre époque brocarde et rejette le Rosaire de Notre Dame, non seulement d'innombrables hommes de tous âges et de toutes conditions parmi les plus saints l'ont conservé avec amour et le récitent avec la plus grande piété, mais il a été utilisé en tous temps comme arme extrêmement puissante pour vaincre le démon, préserver la pureté de nos vies, accéder à la vertu avec un zèle accru ; en un mot, pour promouvoir la paix parmi les hommes » (Pie XI, encyclique

Ingravescentibus Malis : sur le Saint Rosaire de la Bienheureuse Vierge Marie).

II. LES PLANS DE SATAN POUR LE DÉSORDRE PEUVENT ÊTRE EXPOSÉS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

PREMIÈREMENT

Satan a pour but d'empêcher États et nations de reconnaître dans l'Église catholique l'unique moyen établi par Dieu pour un retour à Lui dans l'ordre. Lorsque cette reconnaissance est devenue effective en dépit de ses efforts et de ceux de ses suppôts, il met tout en œuvre pour y mettre fin et inciter les États à persécuter l'Église catholique. La première étape consiste à obtenir que toutes les religions – y compris la religion juive – soient mises sur le même plan que l'Église catholique. L'octroi de la pleine citoyenneté aux Juifs, qui, *en tant que nation*, s'activent à préparer l'avènement du Messie Naturel, va dans le même sens. Les journaux appellent généralement *séparation de l'Église et de l'État* cette mise sur le même pied de tout ce qui est religieux (cf. Compte rendu des révolutions depuis la Révolution française de 1789 jusqu'à la Révolution espagnole de 1931).

Satan répand la perplexité et le désordre en créant une confusion entre la fausse *tolérance* du *Libéralisme*, en vertu de laquelle les mêmes droits sont accordés à la vérité et à l'erreur, et la véritable *tolérance* de l'Église catholique. « En ce qui touche la tolérance, écrit Léon XIII (encyclique *Libertas Praestantissimum* : sur la liberté humaine), il est étrange de voir à quel point s'éloignent de l'équité et de la prudence de l'Église ceux qui professent le Libéralisme. En effet, en accordant aux citoyens sur tous les points dont Nous avons parlé une liberté sans bornes, ils dépassent tout à fait la mesure et en viennent au point de ne pas paraître avoir plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice [...] *il répugne à la raison que le faux et le vrai aient les mêmes droits* [...] car le droit est une faculté morale, et, comme nous l'avons dit et comme on ne peut trop le redire, il serait

absurde de croire qu'elle appartient naturellement, et sans distinction ni discernement, à la vérité et au mensonge, au bien et au mal. »

« si l'Église, écrit le même savant Pontife (encyclique *Immortale Dei* : sur la constitution chrétienne des États), juge qu'il n'est pas permis de mettre les divers cultes sur le même pied légal que la vraie religion, elle ne condamne pas pour cela les chefs d'État qui, en vue d'un bien à atteindre, ou d'un mal à empêcher, tolèrent dans la pratique que ces divers cultes aient chacun leur place dans l'État. C'est d'ailleurs la coutume de l'Église de veiller avec le plus grand soin à ce que personne ne soit forcé d'embrasser la foi catholique contre son gré, car, ainsi que l'observe sagement saint Augustin, l'homme ne peut croire que de plein gré. »

Satan a une autre manière de répandre la perplexité et le désordre dans les esprits : il crée une confusion entre l'antisémitisme – cette détestable haine dirigée contre les Juifs en tant que race – et le devoir qu'a tout catholique de lutter vaillamment pour le respect intégral des droits du Christ-Roi par opposition au naturalisme juif. Cela ressort en toute clarté de la citation suivante de l'écrivain juif Bernard Lazare : « Le Juif est le vivant témoignage de la disparition de cet État qui avait à sa base des principes théologiques, État dont les antisémites chrétiens rêvent la reconstruction. Le jour où le Juif a occupé une fonction civile, l'État chrétien a été en péril ; cela est exact, et les antisémites qui disent que les Juifs ont détruit la notion de l'État pourraient plus justement dire que l'entrée des Juifs dans la société a symbolisé la destruction de l'État, de l'État chrétien, bien entendu. » (« L'Antisémitisme », p. 361)

Satan cherche à nous faire oublier qu'il n'existe qu'une seule Vraie Religion, la Religion surnaturelle établie par Notre Seigneur Jésus-Christ, Vrai Dieu et Vrai Homme. Il veut nous faire perdre de vue qu'*il existe des forces organisées* qui travaillent à l'avènement du Messie naturel.

« Par cela même qu'on établit la liberté de tous les cultes sans distinction, on confond la vérité avec l'erreur, et l'on met au rang des sectes

hérétiques et même de la perfidie judaïque, l'épouse sainte et immaculée du Christ, l'Église hors de laquelle il n'y a pas de salut.» (Pie VII, lettre *Post tam Diuturnas* adressée à Mgr de Boulogne, évêque de Troyes).

Satan ne nous a laissé aucun doute quant à son enthousiasme pour la Déclaration des « droits de l'homme » et les principes de la Révolution française de 1789 ; « Vive la Liberté, l'Égalité, la Fraternité ! Cette époque nous est favorable » ; cela fait partie des propos qu'ont tenus les enfants possédés d'Illfurt, en Alsace (cf. « Le Diable, ses paroles, son action dans les possédés d'Illfurt », d'après les documents historiques).

DEUXIÈMEMENT

Satan vise à obtenir que les États et les nations traitent avec mépris le pouvoir indirect de l'Église catholique et que l'État ou la Race devienne l'autorité statuant sur toutes les questions morales. Il sait que cela signifie l'abrogation de la loi morale, ce qui conduit au chaos.

« ... à créer cette atmosphère de paix durable, ne suffiront ni les traités de paix, ni les conventions les plus solennelles, ni les réunions et les conférences internationales, ni les efforts, même les plus nobles et les plus sincères, des hommes d'État, si d'abord on ne reconnaît pas les droits sacrés de la loi naturelle et divine. Aucun de ceux qui dirigent la vie économique des peuples, aucun talent d'organisation, ne pourra jamais dénouer pacifiquement les difficultés sociales, si d'abord, sur le terrain économique lui-même, ne triomphe la loi morale appuyée sur Dieu et sur la conscience. Là est la valeur fondamentale, source de toutes les valeurs dans la vie aussi bien économique que politique des nations. » (Pie XI, encyclique *Caritate Christi Compulsi* : sur les épreuves présentes du genre humain).

« Quiconque prend la race, ou le peuple, ou l'État, ou la forme de l'État, ou les dépositaires du pouvoir, ou toute autre valeur fondamentale de la communauté humaine – toutes choses qui tiennent dans l'ordre terrestre une place nécessaire et honorable – , quiconque prend ces notions pour les retirer de cette échelle de

valeurs, même religieuses, et les divinise par un culte idolâtrique, celui-là renverse et fausse l'ordre des choses créé et ordonné par Dieu. » (Pie XI, *Mit brennender Sorge* : sur la situation de l'Église catholique dans l'Empire allemand).

Leurrés par Satan, les hommes parlent de restaurer l'ordre dans le monde en bravant le Christ et Son Église et en se passant de leur aide, ce qui débouchera sur un plus grand chaos : « ... il n'est point d'institution humaine en mesure d'imposer à toutes les nations une sorte de Code international, adapté à notre époque, analogue à celui qui régissait au moyen âge cette véritable Société des Nations qui s'appelait la chrétienté [...] Mais il est une institution divine capable de garantir l'inviolabilité du droit des gens ; une institution qui, embrassant toutes les nations, les dépasse toutes, qui jouit d'une autorité souveraine et du glorieux privilège de la plénitude du magistère, c'est l'Église du Christ. » (Pie XI, encyclique *Ubi Arcano* : de la paix du Christ dans le Règne de Dieu).

Satan s'efforce de persuader aux jeunes gens que l'Église est opposée à la forme de gouvernement qu'ils préfèrent. Or, c'est faux. « Des diverses formes du gouvernement, pourvu qu'elles soient en elles-mêmes aptes à procurer le bien des citoyens, l'Église n'en rejette aucune ; mais elle veut, et la nature s'accorde avec elle pour l'exiger, que leur institution ne viole le droit de personne et respecte particulièrement les droits de l'Église » (Léon XIII, *Libertas Praestantissimum* : sur la liberté humaine).

Bien entendu, l'Église condamne toutes les sociétés secrètes, qui sont les giboyeux terrains de chasse de Satan : « ... en vertu des sentences plusieurs fois portées par Nos prédécesseurs, *aucun catholique, s'il veut rester digne de ce nom et avoir de son salut le souci qu'il mérite, ne peut, sous aucun prétexte, s'affilier à la secte des francs-maçons.* Que personne donc ne se laisse tromper par de fausses apparences d'honnêteté. Quelques personnes peuvent en effet croire que, dans les projets des francs-maçons, il n'y a rien de formellement contraire à la sainteté de la religion et des mœurs. Toutefois, le principe fondamental qui est comme l'âme de la secte, étant condamné par la morale, il ne saurait être permis de

se joindre à elle ni de lui venir en aide d'aucune façon. » (Léon XIII, encyclique *Humanum Genus* : sur le relativisme philosophique et moral de la franc-maçonnerie).

TROISIÈMEMENT

Satan cherche à miner la vie de la famille chrétienne aussi bien directement, par l'institution du divorce, qu'indirectement, par la propagation de l'immoralité. L'attaque contre la loi morale peut être lancée sous le prétexte des intérêts de la race. Satan hait tout ce qui est pur, en particulier l'Immaculée Reine des Cieux.

« Oh ! Si seulement votre pays [les États-Unis] avaient appris de l'expérience d'autres nations, plutôt que d'exemples pris chez eux, quelle accumulation de maux découlera de la plaie du divorce ! [...] Les conséquences de ce fléau ont été décrites de manière irréfutable par le Pape Léon XIII : "Il rend les contrats de mariage révocables ; il amoindrit l'affection mutuelle ; il fournit de dangereux stimulants à l'infidélité ; il compromet la conservation et l'éducation des enfants ; il offre une occasion de dissolution à la société familiale ; il sème des germes de discorde entre les familles ; il dégrade et ravale la dignité de la femme, qui court le danger d'être abandonnée après avoir servi aux passions de l'homme. Or il n'y a rien de plus puissant pour détruire les familles et briser la force des États que la corruption des mœurs. Il n'y a donc rien de plus contraire à la prospérité des familles et des États que le divorce" (encyclique *Arcanum Divinae*) [...] Ainsi qu'une vaste expérience vous l'a démontré, les mariages dans lesquels l'une ou l'autre partie n'accepte pas l'enseignement catholique ou n'a pas été baptisée sont rarement heureux et occasionnent en général une grave perte pour l'Église catholique » (Pie XII, lettre à la hiérarchie américaine, 1^{er} novembre 1939).

« ... les naturalistes et les francs-maçons n'ajoutent aucune foi à la Révélation que Nous tenons de Dieu, nient que le père du genre humain ait péché et, par conséquent, que les forces du libre arbitre soient d'une façon "débilitées ou inclinées vers le mal" [...] Aussi voyons-nous multiplier et mettre à la portée de tous les hommes ce qui peut flatter leurs passions. Journaux et brochures d'où la réserve et la pudeur sont bannies ; représentations

théâtrales dont la licence passe les bornes ; œuvres artistiques où s'étalent avec un cynisme révoltant les principes de ce qu'on appelle aujourd'hui le réalisme ; inventions ingénieuses destinées à augmenter les délicatesses et les jouissances de la vie ; en un mot, tout est mis en œuvre pour satisfaire l'amour du plaisir avec lequel finit par se mettre d'accord la vertu endormie. » (Léon XIII, *Humanum Genus* : sur le relativisme philosophique et moral de la franc-maçonnerie).

Satan se réjouit des efforts tendant à encourager les naissances illégitimes, sous prétexte des besoins de la race, ainsi que de ceux qui visent à corrompre la jeunesse. « ... tout usage honnête de la faculté, donnée par Dieu, de procréer de nouvelles vies, est exclusivement le droit et la prérogative du mariage, conformément à l'ordre du Créateur lui-même et de la loi naturelle : cet usage doit absolument être contenu dans les limites saintes du mariage [...] Ce n'est plus, en effet, dans le secret ni dans les ténèbres, mais au grand jour, que, laissant de côté toute pudeur, on foule aux pieds ou l'on tourne en dérision la sainteté du mariage, par la parole et par les écrits, par les représentations théâtrales de tout genre, par les romans, les récits passionnés et légers, les projections cinématographiques, les discours radiodiffusés, par toutes les inventions les plus récentes de la science. On y exalte au contraire les divorces, les adultères et les vices les plus ignominieux, et, si on ne va pas jusqu'à les exalter, on les y peint sous de telles couleurs qu'ils paraissent innocentés de toute faute et de toute infamie. Les livres mêmes ne font point défaut [...] cet esprit qui, déclare-t-on, uniquement préoccupé de la vérité, s'est émancipé de tous les préjugés d'autrefois, et qui renvoie et relègue aussi parmi ces opinions périmées la doctrine chrétienne traditionnelle du mariage. Et, goutte à goutte, cela s'insinue dans toutes les catégories d'hommes, riches et pauvres, ouvriers et maîtres, savants et ignorants, célibataires et personnes mariées, croyants et impies, adultes et jeunes gens ; à ces derniers surtout, comme à des proies plus faciles à prendre, les pires embûches sont dressées. » (Pie XI, encyclique *Casti Connubii* : sur le mariage chrétien).

QUATRIÈMEMENT

Satan a pour but de faire obstacle à l'éducation des jeunes gens des deux sexes en tant que membres du Christ, voire de l'empêcher complètement si possible. Il veut favoriser la séparation luthérienne du chrétien d'avec le citoyen (ou le national). Il veut amener les éducateurs à rechercher la réussite aux examens ou dans les jeux, sans égards pour la formation ordonnée des membres du Christ. Il veut faire en sorte que les catholiques reçoivent une éducation viciée dans des sociétés secrètes telles que la franc-maçonnerie, afin qu'on leur y dispense une formation naturaliste et qu'on les y incite à se retourner contre les Ordres religieux de l'Église catholique, de même que contre l'éducation catholique, d'une manière générale.

Satan met tout en œuvre pour abaisser les idéaux des futurs prêtres et éducateurs et pour corrompre les futures mères de famille : « Popularisons le vice dans les multitudes. Qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles s'en saturant [...] Faites des cœurs vicieux, et vous n'aurez plus de catholiques. Éloignez le prêtre du travail de l'autel et de de la vertu. Cherchez adroitement à occuper ailleurs ses pensées et ses heures [...] J'entendais dernièrement un de nos amis rire d'une manière philosophique de nos projets, et nous dire : "Pour abattre le catholicisme, il faut commencer par supprimer la femme". Le mot est vrai dans un sens, mais puisque nous ne pouvons pas supprimer la femme, corrompons-la avec l'Église [...]. Le meilleur poignard pour frapper l'Église, c'est la corruption. » (Instructions de la Haute-Vente maçonnique italienne *in* « L'Église Romaine en face de la Révolution », par Créteineau-Joly, Vol. II, pp. 128-129.)

« N'est-il pas évident pour tous que les scènes scandaleuses exercent une grande influence sur l'esprit des spectateurs ? Elles fournissent une occasion de péché dans la mesure même où elles chantent les louanges des passions et des vices. Elles entraînent la jeunesse en dehors du droit chemin. Elles projettent une fausse lumière sur la vie. Elles énervent et ridiculisent les conseils évangéliques de perfection. Elles suppriment l'amour chaste, la

sainteté du mariage, l'intimité familiale [...] Le cinéma frappe vivement par ses images et par ses tableaux. Loin d'exiger un effort d'abstraction ou de raisonnement dont les masses incultes seraient incapables ou qu'elles refuseraient de s'imposer, il se contente de ravir les sens tout en procurant à l'esprit un plaisir extrême [...] Quand le cinéma est parlant, l'efficacité du spectacle ne fait que s'accroître, car la parole permet de saisir plus vite la signification des images lumineuses et les mélodies musicales enveloppent toutes les scènes dans une atmosphère d'une singulière emprise [...] Il est donc plus que nécessaire, aujourd'hui, de veiller attentivement et de ne rien négliger pour que le cinéma ne se transforme pas en école du vice, mais pour qu'il apporte, au contraire, une collaboration de choix à la grande œuvre de la véritable éducation des hommes et du relèvement de la dignité des mœurs [...] [C'est] le devoir de tous les Evêques de l'univers catholique de joindre et de coordonner leurs efforts pour surveiller ensemble cette forme de délassément et d'éducation dont l'influence est si considérable [...] Ce devoir, d'ailleurs, n'incombe pas seulement aux Evêques ; il oblige tous les catholiques, et même tous les hommes de cœur qui ont le souci de la probité et de l'honneur de la famille, de la nation et de toute la société humaine. » (Pie XI, encyclique *Vigilanti Cura* : sur l'industrie cinématographique.)

« Et à plusieurs reprises, lorsque l'occasion s'en présentait, le Souverain Pontife a désapprouvé et condamné avec la plus grande fermeté les modes vestimentaires immodestes qui sont devenues habituelles à notre époque, même parmi les femmes et jeunes filles catholiques. Non seulement ces modes sont gravement opposées à la dignité et à la parure féminines, mais elles conduisent fort malheureusement à la disgrâce temporelle de ces femmes et, ce qui est pire, à leur ruine éternelle comme à celle d'autrui » (Instruction sur la modestie dans le vêtement féminin, publiée par la Sacrée Congrégation du Concile, 12 janvier 1903).

« ... croyez que vous n'en ferez jamais assez pour soustraire la jeunesse aux écoles et aux maîtres près desquels elle serait exposée à respirer le souffle empoisonné des sectes. Parmi les

prescriptions de la doctrine chrétienne, il en est une sur laquelle devront insister les parents, les pieux instituteurs, les curés, sous l'impulsion de leurs évêques. Nous voulons parler de la nécessité de prémunir leurs enfants ou leurs élèves contre ces sociétés criminelles... » (Léon XIII, encyclique *Humanum Genus* : sur le relativisme philosophique et moral de la franc-maçonnerie.)

CINQUIÈMEMENT

Satan vise à la concentration de la propriété entre les mains de quelques-uns, soit – pour la forme – dans celles de l'État, c'est-à-dire les membres du parti au pouvoir, soit dans celles des manipulateurs de l'argent. Il sait qu'étant donné la nature blessée de l'être humain, cela entraînera la subordination des hommes à la production de biens matériels et fera que tous ceux qui ne sont pas au pouvoir soient traités comme de simples *individus*, non comme des *personnes*. C'est pour cette raison qu'il a d'abord favorisé le libéralisme, ou individualisme, et qu'il promeut à présent le communisme, ou collectivisme.

Satan a assisté avec plaisir à la ruine des âmes résultant d'un individualisme effréné. « Le système des équipes de travail ne leur [les travailleurs] donnait même plus le temps d'accomplir les devoirs religieux les plus importants, aux jours de fête : on ne s'est pas mis en peine de construire des églises à proximité des usines ni de faciliter la tâche du prêtre ; au contraire, on a favorisé le laïcisme et continué son œuvre. On recueille donc l'héritage des erreurs tant de fois dénoncées par Nos Prédécesseurs et par Nous-même ; il n'y a pas à s'étonner qu'en un monde déjà largement déchristianisé se propage l'erreur communiste. (Pie XI, encyclique *Divini Redemptoris* : sur le communisme athée.)

« ... un très grand nombre de maîtres, sans souci des âmes et même totalement indifférents aux intérêts supérieurs de leurs employés, ne voyaient en eux que des instruments. On est effrayé quand on songe aux graves dangers que courent, dans les ateliers modernes, la moralité des travailleurs, celle des plus jeunes surtout, la pudeur des femmes et des jeunes filles ; quand on pense aux obstacles que souvent le régime actuel du travail, et surtout les conditions déplorables de l'habitation, apportent à la

cohésion et à l'intimité de la vie familiale ; quand on se rappelle les difficultés si grandes et si nombreuses qui s'opposent à la sanctification des jours de fête [...] la matière inerte sort ennoblie de l'atelier, tandis que les hommes s'y corrompent et s'y dégradent.» (Pie XI, encyclique *Quadragesimo Anno* : sur la reconstruction de l'ordre social.)

En outre, Satan souffle sur les flammes de la réaction communiste et pousse à la révolte contre Dieu, notre Père Aimant. « Le communisme athée s'est montré au début tel qu'il était, dans toute sa perversité, mais bien vite il s'est aperçu que de cette façon, il éloignait de lui les peuples : aussi a-t-il changé de tactique et s'efforce-t-il d'attirer les foules par toutes sortes de tromperies [...] Ainsi, voyant le commun désir de paix, les chefs du communisme feignent d'être les plus zélés fauteurs et propagateurs du mouvement pour la paix mondiale ; mais, en même temps, ils excitent à une lutte de classes qui fait couler des fleuves de sang, et sentant le manque d'une garantie intérieure de paix, ils recourent à des armements illimités [...] [S]ous divers noms qui ne font pas même allusion au communisme, ils fondent des associations franchement catholiques et religieuses. Ainsi, sans rien abandonner de leurs principes pervers, ils invitent les catholiques à collaborer avec eux sur le terrain humanitaire et charitable [...] Veillez, Vénérables Frères, à ce que les fidèles ne se laissent pas tromper. *Le communisme est intrinsèquement pervers, et l'on ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui de la part de quiconque veut sauver la civilisation chrétienne.* (Pie XI, encyclique *Divini Redemptoris* : sur le communisme athée.)

« [Les communistes] s'emploient avec audace à rompre tout frein, à briser tout lien imposé par une loi divine ou humaine, à engager, ouverte ou sournoise, la lutte la plus acharnée contre la religion, contre Dieu même, en exécutant ce programme diabolique : bannir du cœur de tous, même des enfants, toute idée et tout sentiment religieux [...] Et ainsi, nous voyons aujourd'hui ce qui ne se vit jamais dans l'histoire : le drapeau de la guerre satanique contre Dieu et contre la religion effrontément déployé par la rage abominable des impies à travers tous les peuples et

dans toutes les parties de l'univers. » (Pie XI, encyclique *Caritate Christi Compulsi* : sur les épreuves présentes du genre humain.)

SIXIÈMEMENT

Satan a pour objectif la mise en place d'un système monétaire où les humains seront subordonnés à la production de biens matériels et où la production, la distribution et l'échange de ces biens seront subordonnés à la fabrication d'argent, ainsi qu'au pouvoir sans cesse croissant des financiers. Il se réjouit que l'argent serve d'instrument pour faire échec au Plan divin et instaurer le naturalisme.

Au surplus, il est favorable à la prévention des naissances. « Mais pour aborder en détail l'exposé de ce qui s'oppose à chacun des biens du mariage, il faut commencer par les enfants, que beaucoup osent nommer une charge fastidieuse de la vie conjugale : à les en croire, les époux doivent avec soin s'épargner cette charge, non point, d'ailleurs, par une vertueuse continence (permise dans le Mariage aussi, quand les deux époux y consentent), mais en viciant l'acte de la nature. Les uns revendiquent le droit à cette criminelle licence, parce que, ne supportant point les enfants, ils désirent satisfaire la seule volupté sans aucune charge ; d'autres, parce qu'ils ne peuvent, disent-ils, ni garder la continence, ni — à raison de leurs difficultés personnelles, ou de celles de la mère, ou de leur condition familiale — accueillir des enfants. Mais aucune raison assurément, si grave soit-elle, ne peut faire que ce qui est intrinsèquement contre nature devienne conforme à la nature et honnête. Puisque l'acte du mariage est, par sa nature même, destiné à la génération des enfants, ceux qui, en l'accomplissant, s'appliquent délibérément à lui enlever sa force et son efficacité, agissent contre la nature ; ils font une chose honteuse et intrinsèquement déshonnête [...] En conséquence, comme certains, s'écartant manifestement de la doctrine chrétienne telle qu'elle a été transmise depuis le commencement, et toujours fidèlement gardée, ont jugé bon récemment de prêcher d'une façon retentissante, sur ces pratiques, une autre doctrine, l'Église catholique [...] investie par Dieu même de la mission

d'enseigner et de défendre l'intégrité des mœurs et l'honnêteté, élève bien haut la voix par Notre bouche, et elle promulgue de nouveau : que tout usage du mariage, quel qu'il soit, dans l'exercice duquel l'acte est privé, par l'artifice des hommes, de sa puissance naturelle de procréer la vie, offense la loi de Dieu et la loi naturelle, et que ceux qui auront commis quelque chose de pareil se sont souillés d'une faute grave [...] Aucune difficulté extérieure ne saurait surgir qui puisse entraîner une dérogation à l'obligation créée par les commandements de Dieu qui interdisent les actes intrinsèquement mauvais par leur nature même. » (Pie XI, encyclique *Casti Connubii* : sur le mariage chrétien.)

« La démographie de la classe sociale la plus pauvre a augmenté au-delà des besoins de main-d'œuvre [...] Ces gens doivent apprendre à réguler l'accroissement de leurs familles, ce que font depuis longtemps les classes moyenne et supérieure de la société. » (lettre au *Times* de Londres citée par Jeffrey Mark dans « *The Modern Idolatry* », p. 35.)

« En Angleterre, on ne peut construire de maisons à l'intention de ceux qui vivent dans des quartiers insalubres, parce que les classes laborieuses n'ont pas assez d'*argent* pour payer les intérêts ni les frais d'amortissement des prêts que nécessiterait ce genre d'opération. Des propositions récentes tendant à la construction de telles maisons pour 330 livres sterling chacune nécessiteraient que soit perçu un loyer hebdomadaire compris entre six et sept shillings pour le remboursement du prêt. Si le coût était supérieur, le loyer ne pourrait être payé ; s'il était inférieur, les maisons s'effondreraient probablement sur leurs occupants [...] Les occupants auront la garantie que leurs maisons ne s'effondreront pas sur eux au moins durant le temps que prendra le remboursement du prêt. » (« *The Modern Idolatry* », par Jeffrey Mark, p. 39, ouvrage publié en 1934.)

« Nous le constatons ici avec peine : il n'est pas rare aujourd'hui que, par un renversement de l'ordre normal, une mère et des enfants illégitimes (qu'à la vérité il faut secourir aussi, ne fût-ce que pour prévenir de plus grands maux) se voient accorder tout de suite et abondamment des subsides qui sont

refusés à la mère légitime, ou qui ne lui sont concédés que parcimonieusement et comme à regret [...] il importe extrêmement à l'État de donner au mariage et à la famille des bases solides, mais aussi en ce qui concerne le bien des âmes : il lui importe de promulguer et de faire observer des lois justes touchant la chaste fidélité [...] le salut de l'État et la félicité temporelle des citoyens sont précaires et ne peuvent rester saufs là où on ébranle le fondement sur lequel ils sont établis, qui est le bon ordre des mœurs, et là où les vices des citoyens obstruent la source où la Cité puise sa vie, savoir le mariage et la famille. » (Pape Pie XI, encyclique *Casti Connubii* : sur le mariage chrétien.)

ENFIN

Satan cherche à plonger les humains dans la confusion et la perplexité, afin qu'ils abandonnent l'idée qu'il existe un ordre établi par Dieu, ordre qu'il leur incombe de trouver, s'ils ne le connaissent pas déjà, ainsi que d'observer. En raison de sa haine inextinguible de la vie surnaturelle, il déteste par-dessus tout l'acte essentiel de soumission à la Sainte Trinité, qui n'est autre que le Saint Sacrifice de la Messe. Il se démène pour éliminer celle-ci partout où il le peut, et lorsqu'il ne peut pas le faire, il s'efforce de la faire apparaître comme une simple formalité n'ayant pas vocation à influencer sur l'existence humaine. Il tâche de faire admettre aux êtres jeunes et inexpérimentés qu'ils sont sur le chemin du bonheur lorsqu'ils négligent la Messe et son importance pour leur vie, rejettent les contraintes morales et font la sourde oreille aux appels du devoir.

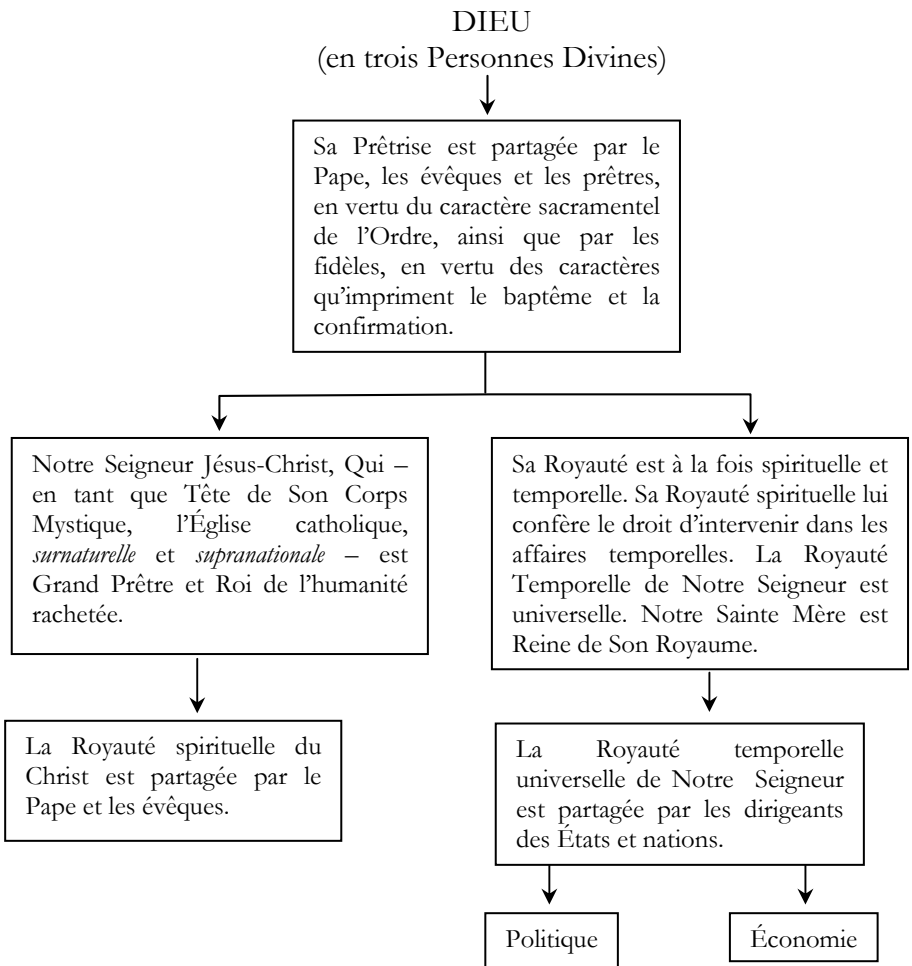
Satan veut toujours séparer les hommes du Christ et les pousser à la haine de Dieu, notre Père.

CHAPITRE II

LA ROYAUTE DU CHRIST EN SON INTÉGRITÉ

LE PLAN DIVIN POUR UNE VIE SOCIALE ORDONNÉE

Le Plan divin pour l'organisation de la société humaine peut se représenter par le diagramme suivant :



On voit donc aisément que l'apparition du christianisme dans le monde a entraîné deux choses. D'abord et surtout, cet événement a suscité la constitution d'une société surnaturelle, le Corps Mystique du Christ¹, transcendant absolument toute évolution naturelle de la culture et de la civilisation. Ensuite, il a eu pour résultat que cette société surnaturelle, l'Église catholique, a commencé d'exercer une profonde influence sur la culture et la civilisation et a modifié de fond en comble l'ordre social temporel ou naturel préexistant. Le pouvoir indirect que l'Église exerce sur les affaires temporelles chaque fois que les intérêts de la Vie divine des âmes est en jeu n'empêche évidemment pas qu'existe une nette différence de nature entre l'autorité ecclésiastique, chargée du soin des affaires divines, et l'autorité civile, dont la mission ne porte que sur les affaires temporelles. À mesure que l'humanité acceptait le Corps Mystique du Christ, la pensée et l'action politiques et économiques respectaient de plus en plus la juridiction et les orientations de l'Église catholique, celle-ci étant dotée du droit d'intervenir dans les affaires temporelles chaque fois que c'est nécessaire, en raison de sa participation à la Royauté spirituelle du Christ. Ainsi en est-on venu à rechercher le bien commun temporel ou naturel des États d'une manière propre à favoriser le développement de la vraie personnalité, au sein et par le biais du Corps Mystique du Christ, et la vie sociale est passée de plus en plus sous le signe de la fin suprême de l'homme, à savoir la vision béatifique de Dieu en Ses Trois Personnes.

¹ NdT (d'après Wikipedia). L'auteur emploie très souvent – et à bon escient – cette expression, qui est fondamentale et dont la définition précise est la suivante. Dans la théologie catholique (mais aussi orthodoxe), le Corps mystique du Christ désigne l'Église, c'est-à-dire l'ensemble des baptisés et des justes de toutes les nations, à toutes les époques de l'histoire de l'humanité. Cette définition de l'Église comme Corps du Christ apparaît tout d'abord dans les épîtres de saint Paul. Elle sera développée plus tard par les Pères de l'Église, notamment par saint Augustin et saint Thomas d'Aquin. La compréhension de l'Église en tant que Corps mystique de Jésus-Christ est indissociable de la doctrine de la communion des saints. Au vingtième siècle, le pape Pie XII en a fait le sujet de son encyclique *Mystici Corporis*.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
CHAPITRE I	
LE PROGRAMME DU CHRIST et LES PLANS DE SATAN.....	6
I. LE PROGRAMME DE NOTRE SEIGNEUR POUR L'ORDRE PEUT ÊTRE EXPOSÉ DE LA MANIÈRE SUIVANTE :	6
PREMIÈREMENT.....	6
DEUXIÈMEMENT.....	8
TROISIÈMEMENT.....	10
QUATRIÈMEMENT.....	12
CINQUIÈMEMENT.....	14
SIXIÈMEMENT.....	16
ENFIN.....	18
II. LES PLANS DE SATAN POUR LE DÉSORDRE PEUVENT ÊTRE EXPOSÉS DE LA MANIÈRE SUIVANTE :	19
PREMIÈREMENT.....	19
DEUXIÈMEMENT.....	21
TROISIÈMEMENT.....	23
QUATRIÈMEMENT.....	25
CINQUIÈMEMENT.....	27
SIXIÈMEMENT.....	29
ENFIN.....	31
CHAPITRE II	
LA ROYAUTÉ DU CHRIST EN SON INTÉGRITÉ le Plan divin pour une vie sociale ordonnée.....	32
CHAPITRE III	
SCHÉMA DE LA THÉOLOGIE DE L'HISTOIRE Acceptation et rejet ultérieur du Christ-Roi.....	37
QUELQUES RÉACTIONS NATIONALES.....	40
RÉACTION DE L'ESPAGNE.....	41
RÉACTION DU PORTUGAL.....	42
RÉACTION DE L'IRLANDE.....	43
RÉACTION DE L'ALLEMAGNE.....	44
CHAPITRE IV	
LA LUTTE DU PEUPLE JUIF CONTRE LE VÉRITABLE MESSIE	
Naturalisme juif.....	53
L'OPPOSITION DU NATURALISME JUIF À NOTRE BIEN-ÊTRE SURNATUREL.....	62
CHAPITRE V	
LA DOUBLE NATIONALITÉ DES JUIFS DANS LES TEMPS MODERNES	
LE PROGRÈS MODERNE EN TANT QUE PROGRESSION DU NATURALISME.....	66

CONTRIBUTION DE LA FRANC-MAÇONNERIE À LA PROGRESSION DU NATURALISME	68
L'IMPORTANCE DE LA DÉCLARATION BALFOUR.....	70
L'ALLÉGEANCE PRIMORDIALE DES JUIFS.....	72
L'ÉTAT JUIF	77
NATURALISME JUIF ET DEVOIR DES CATHOLIQUES	80

CHAPITRE VI

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ET L'ANTISÉMITISME

SIGNIFICATION DE L'ANTISÉMITISME	88
ATTITUDE DE L'ÉGLISE EN LA MATIÈRE.....	89
EXPLICATION DE LA PERSISTANCE DE L'OPPOSITION AUX JUIFS.....	94

CHAPITRE VII

LA CONVERSION DE LA NATION JUIVE

FORMATION TALMUDIQUE ET CONVERSION DES JUIFS	96
TALMUD ET MESSIANISME JUIF	102
CERTITUDE DE LA CONVERSION DE LA NATION JUIVE.....	112
QUAND LA CONVERSION DE LA NATION JUIVE AURA-T-ELLE LIEU ?	116
L'APOSTASIE DES NATIONS NON JUIVES ET LA CONVERSION DES JUIFS ...	120
UN CONVERTI JUIF DE PREMIER PLAN	124
LE POSTULATUM PRO HEBRAEIS	127
APOSTASIE NATIONALE	128

CHAPITRE VIII

BUTS JUIFS CONTEMPORAINS

LE PLAN DIVIN POUR L'ORDRE DANS LE MONDE.....	131
DOUBLE OPPOSITION À L'ORDRE DE LA PART DU PEUPLE JUIF	135
L'ANTISÉMITISME AU SENS JUIF DU TERME	135
EFFETS SUR LE PEUPLE JUIF DE SON OPPOSITION AU VÉRITABLE MESSIE SURNATUREL	142
MATÉRIALISME DES PLANS SIONISTES	144
SCHÉMA DE LA CONQUÊTE	148
RENOI DES NON-JUIFS	154
LE STADE ULTIME	155
LES RÉFUGIÉS ARABES.....	156
ISRAËL, LES ÉTATS-UNIS, LA RUSSIE ET LE MONDE	158
L'UNESCO	168
LES JUIFS, LÉNINE ET LES RUSSES	171
MARXISME ET NATIONALISME JUIF	175
POINT DE VUE D'UN AUTEUR JUIF SUR LA QUESTION	184
RETOUR DE L'APPARTENANCE AU CHRIST	185
ANNEXE MEMBRES DU PEUPLE JUIF AU SEIN DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES.....	188

CHAPITRE IX

L'AVÈNEMENT DE L'ANTÉCHRIST.....	195
LES SOUVERAINS PONTIFES ET L'APOSTASIE.....	195
L'ANTÉCHRIST DANS L'ÉCRITURE ET LA TRADITION.....	199
DATE DE L'AVÈNEMENT DE L'ANTÉCHRIST.....	211
DÉCRET DU CINQUIÈME CONCILE DU LATRAN.....	212
ANNEXE.....	213